COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE EN DATE DU 14 avril 2022

Présents: cf. liste annexe

Secrétaire de séance : Patrice DOUARRE

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 5 avril 2022

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°6

BP 2022 – BUDGET PRINCIPAL

M. le Président soumet au conseil le budget principal présenté en annexe :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022	
011	Charges à caractère général	4 008 767,05 €	
012	Charges de personnel de frais assimilés	6 326 276,23 €	
014	Atténuations de produits	3 504 273,32 €	
65	Autres charges de gestion courante	2 134 744,76 €	
TOTAL des dépenses de gestion courante		15 974 061,36 €	
66	Charges financières	169 317,94 €	
67	Charges exceptionnelles	198 072,00 €	
022	Dépenses imprévues	1 100 000,00 €	
TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement - A		17 441 451,30 €	
023	Virement de la section de fonctionnement	1 627 003,78 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 037 426,41 €	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	- €	
TOTAL des dépenses de sections		2 664 430,19 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		20 105 881,49 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022
013	Atténuations de charges	88 546,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 360 495,00 €
73	Impôts et taxes	10 796 599,22 €
74	Dotations, subventions, et participations	4 558 779,83 €
75	Autres produits de gestion courante	508 376,00 €
TOTAL des recettes de gestion courante		17 312 796,05 €
77	Produits exceptionnels	8 458,00 €
TOTAL des recettes réelles de fonctionnement - B		17 321 254,05 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	319 223,22 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 465 404,22 €
TOTAL des recettes de sections		2 784 627,44 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		20 105 881,49 €

AR PREFECTURE

063-200070761-20220414-2022_14_04_06-DE Regu le 22/04/2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2021		
204	Subventions d'équipements versées	336 636,00 €		
13	Subventions d'investissement	13 652,00 €		
20	Immobilisations incorporelles	409 787,00 €		
21	Immobilisations corporelles	1 803 374,16 €		
23	Immobilisations en cours	1 890 826,07 €		
TOTAL des dépenses d'équipement		4 454 275,23 €		
16	1641 - 16812 Emprunts et dettes assimilées	829 083,21 €		
27	Autres immobilisations financières (EPF, Autres)	34 300,00 €		
020	Dépenses imprévues	500 000,00€		
TOTAL des dépenses réelles d'investissement		5 817 658,44 €		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	140 653,12 €		
040	Opérations d'ordre entre sections	319 223,22 €		
TOTAL des dépenses d'ordre		459 876,34 €		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		6 277 534,78 €		

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2021		
13	Subventions d'investissement	2 031 766,01 €		
16	Emprunts et dettes assimilées	606 847,87 €		
204	Subventions d'équipement versées	79 633,13 €		
TOTAL des recettes d'équipement		2 718 247,01 €		
10222	Dotations, fonds divers et réserves	420 000,00 €		
TOTAL des recettes réelles d'investissement		3 138 247,01 €		
021	Virement de la section de fonctionnement	1 627 003,78 €		
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	474 857,58 €		
040	Opérations d'ordre entre sections	1 037 426,41 €		
TOTAL des dépenses d'ordre		3 139 287,77 €		
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		6 277 534,78 €		

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver le budget principal 2022.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme, Le Président, Daniel FORESTIER

Publiée ou affichée le